

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 42 (1980)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Communications ; Liste des annonces

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ainsi naquit le gnomon, simple bâton planté en terre, ancêtre des cadrans solaires, premiers instruments de la mesure du temps. Outre les saisons, avec le jour et la nuit, l'homme commençait à diviser et à mesurer les heures ensoleillées. Si l'on situe approximativement l'époque des gnomons, et plus particulièrement du bâton de Jacob, entre 8000 et 10 000 ans avant J.-C. et que l'on tienne compte du fait que les premières horloges de tour datent de la fin du 13ème siècle après J.-C., il s'est écoulé quelque 10 000 à 12 000 années au cours desquelles l'homme a mesuré le temps au moyen de l'ombre, de l'eau et du sable. De bâton de Jacob en clepsydre, en passant par l'astrolabe, la chandelle horaire ou le sablier, il aura fallu des millénaires de recherches et d'inventions pour que l'homme parvienne à transposer la mécanique céleste en une mécanique de l'homme faite de rouages et d'engrenages malgré les savants pour l'époque. Dès ce moment, les développements seront encore lents. Notons au passage le 18ème siècle, dont les apports ont été importants sur le plan de la technique et de la précision. Mais en ce temps-là rien ne laissait encore deviner l'incroyable accélération des progrès techniques et technologiques auxquels nous assistons en cette deuxième partie du 20ème siècle.

Le très bel ouvrage qui vient de paraître aux Editions Mondo a été écrit par Gil Baillod, rédacteur en chef de L'Impartial, dont la chronique horlogère est lue et est appréciée jusqu'au-delà de nos frontières. Passionné d'histoire, il s'est mis au balcon de l'aventure de l'homme auquel il a fallu des millénaires et le génie de plusieurs civilisations pour apprivoiser la seconde, unité de mesure du temps. De l'ombre au quartz, en une vaste fresque, il décrit l'extraordinaire épopée qui annonce l'avènement des techniques horlogères de pointe. Le texte est tout à fait remarquable, tant par le style que par la richesse de l'information qui constitue une somme considérable de connaissances.

Selon une tradition bien établie chez l'éditeur, le livre comporte une très riche illustration en quadrichromie qui a bien mis en évidence les garde-temps, pièces de précision et souvent objets merveilleux sur le plan de l'esthétique. Les photographies de Fernand Rausser sont toutes très belles, mais peut-être le lecteur marquera une préférence pour celles qui illustrent les derniers siècles de ce millénaire que nous qualifierons volontiers de «temps des joyaux».

Signalons enfin que les têtes de chapitre et les dessins techniques, dus à la plume de Jean-Bernard Siegfried, aident à la compréhension des mécanismes et des mouvements électroniques de nos montres et horloges.

Cet ouvrage se commande uniquement aux Editions Mondo SA, 1800 Vevey, en envoyant 500 points Mondo. Il vous sera expédié contre facture de Fr. 15.50, payable dans les 30 jours.

## Publication du Bureau des experts d'automobiles du canton de Berne

### *Aux conducteurs de véhicules automobiles agricoles domiciliés dans le canton de Berne*

Selon les prescriptions fédérales, les personnes qui veulent conduire des véhicules agricoles et des cyclomoteurs sur la voie publique doivent être titulaires d'un permis de conduire. *L'âge minimum est fixé à 14 ans*. Par exemple, chaque candidat né en 1966 est autorisé à passer l'examen en 1980. Le permis de conduire pour véhicules automobiles agricoles (Catégorie G) est délivré lorsque l'élève a réussi un examen théorique simplifié.

Les candidats sont instruits en matière de prescriptions sur la circulation et de signalisation routière par des instructeurs de l'ASETA, resp. par l'Association bernoise de propriétaires de tracteurs. Les cours sont donnés par district, en deux demi-journées, à au moins 14 jours d'intervalle en général. Les candidats passent les examens en présence d'experts officiels, immédiatement à l'issue des cours. Le permis de conduire de la Catégorie G leur est délivré lorsque l'examen a été subi avec succès et lorsqu'ils ont atteint l'âge de 14 ans révolus.

La taxe pour l'examen de théorie se monte à Fr. 10.— et par examen; il sera en outre perçu un montant de Fr. 5.— pour frais de déplacement. Un montant de Fr. 20.— devra être également versé pour les frais administratifs et le permis de conduire.

L'Association de propriétaires de tracteurs, de son côté, perçoit la somme de Fr. 20.— comme contribution aux frais de cours et de matériel.

Les candidats qui ne prennent pas part aux cours en commun doivent se soumettre à la procédure d'examen ordinaire et s'acquitter par conséquent des émoluments

normaux. Le permis de conduire pour les véhicules automobiles agricoles (Cat. G) permet aussi de conduire les cyclomoteurs. Les jeunes qui ont besoin d'un permis de conduire valable pour les cyclomoteurs peuvent donc aussi s'annoncer aux cours en commun et aux examens de la Catégorie G.

*Toutes les personnes qui désirent suivre ces cours sont priées de s'annoncer par écrit, en indiquant leur nom, prénom, date de naissance et adresse exacte, jusqu'au 8 janvier 1980 au Bureau des experts d'automobiles du canton de Berne, Schermenweg 9, 3001 Berne (case postale 1367).*

Les jeunes, nés en 1965, 1964, 1963, 1962, 1961, 1960 ou 1959, qui ne sont pas encore titulaires d'un permis de conduire (le permis de conduire pour cyclomoteurs ne permet pas de conduire des véhicules automobiles agricoles), doivent, pour obtenir le permis de conduire de la Catégorie G, également passer un examen théorique simplifié. Ils peuvent participer aux cours en commun susmentionnés.

Le permis de conduire sera délivré *sans examen* aux conducteurs de véhicules automobiles agricoles qui ne sont actuellement titulaires d'aucun permis de conduire et qui ont atteint l'âge de 18 ans révolus avant le 1.1.1977, à condition qu'ils en fassent la demande *jusqu'au 1.1.1982 au plus tard.*

Berne, le 1er décembre 1979

Bureau des experts d'automobiles  
du canton de Berne  
Le chef du service: sig. Lachat

## Sociétaires,

assistez nombreux aux  
manifestations de votre  
Section!



## Liste des annonces

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Aebi & Co. SA, Berthoud           | 1       |
| AGROLA, Winterthur                | couv. 4 |
| Amacoa SA, Zurich                 | 32      |
| BEA-Ausstellergenosenschaft Berne | 33      |
| Blaser SA, Kirchberg              | 31      |
| Blaser & Cie. SA, Hasle-Rüegsau   | couv. 2 |
| Bucher-Guyer SA, Niederweningen   | 3/4     |
| Häny & Cie. SA, Meilen            | 35      |
| Matra SA, Zollikofen              | couv. 3 |
| Mötteli & Cie., Zurich            | 35      |
| Müller Maschinen AG, Bättwil      | 2       |
| Occasions                         | 35      |
| Offres d'emploi                   | 34      |
| Ott frères SA, Worb               | 2       |
| Roy B., Longirod                  | 32      |
| Schupp SA, Bachenbülach           | 33      |
| Service Company SA, Dubendorf     | 6       |
| Tyvalug SA, Vevey                 | 31      |
| Vaudoise Assurances               | 33      |

## Suivez des cours au Centre romand de l'ASETA (voir p. 26)

### «TECHNIQUE AGRICOLE»

Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA, Altenburgerstrasse 25, 5200 Brougg AG, Tél. 056 - 41 20 22, Cpte. ch. postaux 80 - 32608 (Zurich).

Adresse postale: Technique Agricole, case 210, 5200 Brougg.

Régie des annonces: Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91.

Prix de l'abonnement frs. 16.50 par an.

Gratuit pour les membres de l'ASETA.

Paraît 15 fois par an.

Droits de reproduction réservés.

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6000 Lucerne.

Le numéro 2/80 paraîtra le 7 février 1980

**Dernier jour pour les ordres d'insertion:**

24 janvier 1980

Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich

Tél. 01 - 207 73 91